

Notice Descriptive Sommaire

Tranche 2 – bâtiments B1 B2

Tranche 2 : Construction de 57 logements
Rue du Clos Four
63000 CLERMONT-FERRAND



Maître d'ouvrage :
VINCI IMMOBILIER RHONE ALPES AUVERGNE



PRESENTATION DU PROGRAMME

La présente Notice Descriptive définit les travaux à exécuter sur la tranche 2 à savoir les bâtiments B1 et B2, à édifier sur un terrain à Clermont-Ferrand (63), rue du Clos Four.

Ces deux bâtiments B1 et B2 se situent au sein d'un ensemble immobilier composé de :

- Le bâtiment A, composé d'un rez-de-chaussée et 9 étages, pour un total de 127 logements.
- Le bâtiment B, composé d'un rez-de-chaussée et 8 étages, pour un total de 153 logements.
- Le bâtiment C, composé d'un rez-de-chaussée et 7 étages, pour un total de 45 logements.

Ces bâtiments seront réalisés avec des niveaux comportant 195 parkings boxés au total.

Cette opération est portée vers l'avenir et intègre d'ores et déjà les exigences de demain notamment en matière de développement durable et d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

D'une part, cet ensemble fait l'objet d'une démarche de labellisation NF HABITAT HQE qui tiendra compte des paramètres demandés en matière de consommation d'énergie, tant pour le chauffage que pour l'eau chaude sanitaire, l'éclairage et la ventilation. Ce niveau de confort sera obtenu par l'isolation renforcée des bâtiments, le pourcentage des surfaces vitrées (double vitrage), le traitement des ponts thermiques, la mise en place de matériaux et éléments d'équipement appropriés.

D'autre part, depuis le 1er Janvier 2007, toutes les nouvelles opérations immobilières de logements doivent répondre à la nouvelle réglementation des PMR.

Cette nouvelle loi permet d'avoir une unité de vie accessible par toutes les Personnes à Mobilité Réduite dès la livraison des logements. Cette unité de vie est constituée d'une chambre, d'une salle de bains, d'une cuisine, d'un séjour et d'un WC.

Les dimensions des pièces seront adaptées afin de permettre la libre circulation des personnes en fauteuil roulant, ce qui explique les dimensions généreuses de certaines pièces.

Pour les logements où le WC est séparé de la salle de bains par une cloison mitoyenne et qui ne correspond pas aux dimensions adaptées, cette cloison sera démontable.

La construction se conformera :

- Aux normes AFNOR homologuées en vigueur,
- Aux prescriptions techniques des documents techniques unifiés (DTU) établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment,
- Aux règles de construction et de sécurité en vigueur,
- A l'arrêté ministériel du 30 Juin 1999 relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation,
- A l'arrêté ministériel du 30 Juin 1999 relatif aux modalités d'application de la réglementation acoustique,
- A l'arrêté du 1er aout 2006 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées,
- NF HABITAT HQE

NOTE GENERALE

La présente notice définit les travaux qui seront exécutés dans les immeubles B1 et B2.

Il est précisé que les indications portées le sont sous réserve des dispositions suivantes :

Seront admises de plein droit, toutes les modifications de structure et d'agencement intérieur et extérieur qui seraient apportées en cours de travaux par le constructeur, en accord avec l'Architecte (telles que déplacement de gaines techniques, soffites ou faux-plafonds etc...), ayant pour but de résoudre un problème technique, de compléter ou de parfaire, soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'immeuble.

Le Vendeur pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et à les remplacer par des prestations globalement équivalentes dans le cas d'apparition d'un matériel nouveau, ou en cas de force majeure, ou de cause légitime, notamment :

- Règle administrative contraignante,
- Règlement judiciaire, liquidation de biens, défaillance, cessation d'activité d'une entreprise ou d'un fournisseur, ou retard d'approvisionnement d'un matériau,
- Qualité insuffisante du matériau prévu ou livré,
- Et, plus généralement, si les impératifs techniques ou réglementaires le mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle disposition de prestation prévue.

Le tout, à condition qu'il n'en résulte ni augmentation de prix, ni altération de qualité pour l'Acquéreur.

En outre, l'Acquéreur ne pourra en aucun cas réclamer, ce qu'il reconnaît expressément, au cas où il est écrit qu'une prestation est prévue par une variante, l'une ou l'autre de la prestation.

D'une manière générale, l'Acquéreur ne pourra en aucun cas réclamer l'une des prestations prévues au présent descriptif, dans la mesure où celle fournie par le vendeur correspond à une qualité réputée équivalente sur la base d'informations données par l'Architecte.

L'Acquéreur reconnaît cette clause comme étant essentielle, sans laquelle le vendeur n'aurait pas contracté.

Le présent descriptif sommaire sera annulé et remplacé, lors de la notification de l'acte de vente, par la Notice Descriptive complète exigée par le Code de la Construction et de l'Habitation (arrêté ministériel du 10 mai 1968).

QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU BATIMENT ET PERFORMANCE THERMIQUE

I. - GENERALITES

Le projet fait part de la volonté du maître d'ouvrage d'obtenir une construction à Qualité Environnementale intégrant les problématiques énergétiques de demain avec application du référentiel NF Habitat HQE.

II. - QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU BATIMENT

Les objectifs poursuivis pour le projet sont les suivants :

- Une économie de ressources ;
- Une pollution réduite de l'air, de l'eau et des sols ;
- Une relation harmonieuse des bâtiments avec leur contexte de proximité ;
- Une amélioration du confort et de la qualité de vie des occupants (indice d'ouverture défini des façades pour un bon confort visuel, isolement acoustique des parties communes renforcé, etc.)
- Une optimisation de la fonctionnalité des lieux de vie privés (facilité d'ameublement, rangements, revêtement muraux sanitaires, espace de tri, etc.) et communs (facilité de localisation du local poubelle, de son accès et du tri des déchets)
- Un coût d'entretien et une durabilité de l'enveloppe réfléchis
- Une gestion de chantier à faibles nuisances
- Une mise en valeur de la biodiversité du site par le traitement paysager en cœur d'îlot et la mise en œuvre de toitures végétalisées intensives

III. - PERFORMANCE THERMIQUE ET ENERGETIQUE

Une étude d'approvisionnement en énergie a été réalisée sur le projet afin d'étudier les différentes solutions énergétiques locales permettant de répondre au niveau d'exigence de performance énergétique de la certification NF Habitat HQE. Ce niveau de performance est égal au niveau RT2012 « collectif anticipé ». Elle est obtenue par la mise en œuvre de technologies à haut rendement :

- Une isolation thermique renforcée minimisant les ponts thermiques
- L'origine de la production de chaleur sera assurée par le réseau de chaleur qui alimentera la sous station principale du site (bâtiment A), avant de desservir en secondaire les sous-stations des bâtiments B et C ;
- Ce système de chauffage primaire centralisé depuis les sous-stations, alimentera avec un réseau secondaire les différents modules thermiques logements et permettra d'assurer le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire également ;
- Un système de ventilation mécanique contrôlée simple flux hygro-réglable (débit variable en fonction de l'humidité ambiante), soit 30% plus économique qu'une ventilation mécanique auto-réglable ;
- Limitations de gaspillage d'eau par des réducteurs de pression et limiteurs de débit sur les robinetteries ainsi que des WC à chasse double.

DESCRIPTIF

I. - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES

INFRASTRUCTURE

- Terrassements en pleine masse.
Evacuation des terres excédentaires ou impropres aux remblais.
- Les fondations sont réalisées en béton armé par fondations profondes, après sondages du sol, suivant les principes arrêtés par les ingénieurs d'études Géotechniques et Béton Armé et approuvés par le Bureau de Contrôle.

MURS ET OSSATURE

- Murs extérieurs en béton coulé sur place, armé ou non, ou éléments de béton préfabriqués, suivant études par l'Ingénieur Béton Armé approuvées par le Bureau de Contrôle, isolés par une isolation thermique en superstructure, suivant plans.
- Les façades seront suivant cas (selon plans et façades de l'Architecte) :
 - ✓ en béton,
 - ✓ recouvertes d'un enduit mince organique,
 - ✓ revêtues d'une vêtue,
 - ✓ Recevront un habillage de panneaux métalliques ajourés type caillebotis
- Murs de refend en béton coulé sur place, armé ou non, ou en béton préfabriqué, suivant études par l'Ingénieur Béton Armé approuvées par le Bureau de Contrôle, recevant, pour les parties privatives, un enduit garnissant sur support béton ou un doublage réalisé avec un complexe isolant en polystyrène et plaque de plâtre ou équivalent, suivant plans.
- Planchers, dalle pleine en béton armé ou prédalles, suivant études par l'Ingénieur Béton Armé approuvées par le Bureau de Contrôle, sous-faces destinées à recevoir un enduit garnissant et 2 couches de peinture (coté intérieur du logement), le dessus recevant les revêtements de sols.

ETANCHEITE DES TERRASSES

- **TERRASSES ACCESSIBLES**
- Système multicouche avec protection par dalle sur plots en béton gris dimension 50x50 cm.
- Isolation thermique, suivant localisation et étude du BET thermique.

- **TERRASSES NON ACCESSIBLES**

Suivant emplacements :

- Système multicouche avec protection par gravillons ou auto protégé ou végétalisation.
- Isolation thermique, suivant localisation et étude du BET thermique.
- **TERRASSES JARDIN**
- Système multicouche avec protection par couche drainante et terre végétale pour jardins potager comprenant bandes stériles périphériques.

- BALCONS
- Dalle pleine en béton armé suivant indication du bureau d'études structure. La sous face recevra une peinture minérale au choix de l'Architecte.

II. - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

CLOISONS ET DOUBLAGES

- Murs de façade béton isolés par l'intérieur et murs porteurs intérieurs béton peint
- Pour les appartements, distribution en cloisons type « Placostil » des Ets Placoplatre ou équivalent, épaisseur de 72 mm.
- Pour les locaux communs, distribution en cloisons type « Placostil » des Ets Placoplatre ou équivalent, épaisseur de 98 mm.
- Pour les gaines techniques, distribution en cloisons type « Placostil » des Ets Placoplatre ou équivalent, épaisseur de 87 mm.
- Pour les séparatifs de logements / circulations communes, distribution en cloisons type « Placostil » des Ets Placoplatre ou équivalent, épaisseur de 180 mm.

SOLS ET PLINTHES

T1/T2

- Entrée/Séjour/Cuisine/Dégagements :
 - Carrelage grès cérame émaillé, dimension 45X45 cm, de marque MARAZZI ou équivalent, choix parmi les propositions du Maître d'ouvrage, pose droite
 - Plinthes grès émaillé assorties au pourtour de la pièce.
- WC/Douches
 - Carrelage en grès émaillé, dimension 30X30 cm, de marque MARAZZI ou équivalent, choix parmi les propositions du Maître d'ouvrage, pose droite avec isolant phonique.
 - Plinthes grès émaillé assorties au pourtour de la pièce sauf emplacement faïences.
- Chambres et placards attenants
 - Parquet stratifié, choix parmi les propositions du Maître d'ouvrage, répondant aux classements UPEC et référentiel NF Habitat HQE
 - Seuils et plinthes assortis.

T3/T4

- Entrée/Séjour/Cuisine/Dégagements/Chambres/Dressing/Lingerie/Cellier et placards attenants :
 - Parquet stratifié, choix parmi les propositions du Maître d'ouvrage, répondant aux classements UPEC et référentiel NF Habitat HQE
 - Seuils et plinthes assortis.

- Salle de bains / Douches / WC :
- Carrelage en grès émaillé, dimension 30X30 cm, de marque MARAZZI ou équivalent, choix parmi les propositions du Maître d'ouvrage, pose droite avec isolant phonique.
- Plinthes grès émaillé assorties au pourtour de la pièce sauf emplacement faïences.

Pour les T1/T2/T3/T4

- Balcons (suivant plans) :
- Dalles sur plots
- Terrasses privatives étanchées (suivant plans) :
- Complexe d'étanchéité suivant plans.
- Dalles sur plots

REVETEMENTS MURAUX

FAÏENCE

- Salle de Bains et Douche :
- Toute hauteur en périphérie des bacs à douche et baignoires, faïence posée à la colle, format d'environ 25X20 cm de chez MARAZZI (ou équivalent), choix parmi les propositions du Maître d'ouvrage.
- Les murs, situés à moins de 0,4 m à l'arrière et sur les côtés d'un appareil sanitaire en partant de l'axe de la robinetterie, sont recouverts par de revêtements muraux durs d'une hauteur au moins égale à la hauteur d'hublot au pourtour de la baignoire et ou douche ; 0,3 m au pourtour d'un lavabo ; 0,2 m au pourtour du lave-mains.
- Cuisines :
- Pour les appartements de type T1 et T2, en dossier de l'évier ou de la kitchenette selon plans, sur une hauteur de 0.60 m et retour perpendiculaire (si évier contre retour), faïence de couleur blanche 20x20 cm.
- Les murs et cloisons situés à moins de 40 cm de l'axe de la robinetterie de l'évier sont recouverts par un revêtement mural. Le revêtement doit recouvrir au minimum le linéaire de l'évier.

PEINTURE

Sur porte Palière :

- 2 couches de peinture après préparation.

• Sur menuiseries intérieures :

- 2 couches de peinture blanche.

• Sur les murs de toutes les pièces sèches (Entrée / Séjour / Dégagements / Dressing / Lingerie / Cellier / Chambres et placards attenants) des logements :

- 2 couches de peinture blanche.

• Sur les murs des WC :

- 2 couches de peinture acrylique blanche après préparation des supports.

• Sur les murs des Salle de Bains ou douches :

- 2 couches de peinture acrylique blanche après préparation des supports, hormis zones faïencées.

- Sur tous les plafonds :
- 2 couches de peinture mate blanche après préparation du support.
- Sur les canalisations apparentes et sous les meubles :
- 2 couches de peinture blanche après préparation.

MENUISERIES EXTERIEURES ET FERMETURES

- Menuiseries PVC, ouvrants suivant plans, avec double vitrage et à isolation renforcée, suivant étude thermique du BET et exigences acoustiques.
- Occultation par volets roulants en aluminium laqué ou PVC, à commande électrique.

Nota : Il est précisé qu'en cas de panne électrique, les volets roulants ne peuvent être manœuvrés manuellement.

- Coffres intérieurs intégrés aux menuiseries extérieures (en saillie coté intérieur des pièces).

MENUISERIES INTERIEURES

- Porte palière :
- Porte à âme pleine avec tôle incorporée, serrure 3 points d'ancrage A2P*, avec cylindre de sûreté monté sur organigramme, pions anti-dégondables, viseur optique, seuil à la suisse, béquille simple intérieure sur plaque de propreté.
- Portes intérieures :
- Portes planes à âme alvéolaire avec vantail à recouvrement, équipées de poignées et rosaces acier brossé ou inox.
- Portes de placards :
- Coulissantes ou pivotantes, suivant plans, épaisseur 10 mm.
- Rails de coulisse haut et bas fixés en plafond et au sol.
- Aménagement d'un placard par logement :
- Tablette chapelière sur toute la longueur avec tringle suspendue et pour placard supérieur à 1.50 ml, ajout d'une séparation et d'un aménagement avec 3 tablettes formant étagères (les autres).

EQUIPEMENT MENAGER (suivant plans)

- Alimentations EF/EC et évacuation en attentes pour évier futur dans cuisine
- Attente lave-vaisselle et lave-linge (emplacement selon plans).

EQUIPEMENT ELECTRIQUE

- Type d'installation encastrée dans dalles, murs et cloisons.
- Installation conforme à la Norme NFC 15100 et ses aditifs A1 A2 A3 et A4
- Sorties de fils pour les centres et les appliques avec dispositif de connexion et sa fiche douille sans ampoule (DCL) (Pas de douille pour centre dans volume 2 dans bains et douches)
- Appareillage, type ARNOULD Espace lumière, ou équivalent (coloris blanc).

ÉQUIPEMENT DE CHAQUE PIÈCE

	Centre-Plafond	Applique Simple Allumage	Bandeau Simple Allumage	Prises Cuisson 32A	Prises 16A	Prises Machines	Prises T.V.	Prises Communication Uniquement dans pièces principales (2 mini/par logt)
Séjour	1				5 (*2)		1 (*7)	1 (*7)
Chambre ACCESSIBLE	1				4 (*8)		1 (*7)	1 (*7)
Chambre supplémentaire	1				3		1 (*7)	1 (*7)
Cuisine	1	1		1	7 (*4)	3 (*5)		
Entrée	1 (*6)				1			
Dégagement	1 (*6)				1			
Douche	1		1		1			
Salle d'eau	1		1		2 (*8)			
W.C.	1				1 (*8)			
Terrasses Balcons Privatifs		1 (*9)			1			
Cellier (intérieur logement)	1				1			

*1 1 applique et 3 prises (2 à 1,20 m + 1 à 0,45 m du sol), si le coin cuisine est inférieur à 4 m²

*2 5 PC (1 par tranche de 4 m²) + 2 PC à côté des prises RJ45 jusqu'à 28 m², au-dessus de 28 m², PC à définir à minimum de 9 PC (dont 2 PC à côté des RJ45)

(Exemple : séjour de 20 m² = 7 PC, séjour de 24 m² = 8 PC et séjour de 28 m² = 9PC)

*4 1 à 1.80 m pour la hotte.

Norme NFC 15-100 pour les prises :

4 PC sur le plan de travail

2 PC (1 en plinthe et 1 à proximité commande d'éclairage en entrée de pièce)

1 sortie 32A

3 PC spécialisées pour LL, LV et SL (suivant aménagement intérieur)

*5 Une des prises éventuellement dans un autre local selon plan. (Pour T1 : 2 prises machinent seulement)

*6 Télé rupteur si plus de 2 accès éloignés.

*7 La TV est distribuée par les prises RJ45

La répartition se fait de la manière suivante :

T2 : 2 RJ45 juxtaposées dans séjour

1 RJ45 dans chambre

T3 : 2 RJ45 juxtaposées dans séjour

1 RJ45 dans chaque chambre

T4 et plus : 2 RJ45 juxtaposées dans séjour

1 RJ45 dans 2 chambres uniquement (minimum norme)

*8 **dont 1 en hauteur à proximité immédiate du dispositif de cde éclairage.**

*9 Interrupteur lumineux

NOTA : Les celliers situés à l'extérieur du logement posséderont 1 point lumineux et 1 PC 16A (sous-comptage sur les communs).

EQUIPEMENT SANITAIRE ET PLOMBERIE

Distribution eau chaude, eau froide, apparent ou encastré, suivant exigences techniques.

Évacuation des appareils en tubes P.V.C apparents ou encastrés.

- Appareils sanitaires, couleur blanche, suivant plans :

- Ensemble meuble bains équipé d'un plan simple vasque, en marbre de synthèse blanc. Meuble 2 portes (selon plan), 4 coloris au choix, miroir avec bandeau équipé de spots basse consommation, robinetterie mitigeuse chromée à disque céramique.

- Baignoire en acrylique 170 cm x 70 cm, vidange à commande automatique à clapet, robinet mitigeur chromé à disque céramique, douchette avec flexible et support téléphone, inverseur

bain/douche à commande automatique. (installation, suivant cas, d'un siphon de sol sous baignoire pour permettre adaptation future d'une douche PMR.).

- Douche receveur en grès (format suivant plans) robinet mitigeur chromé à disque céramique, douchette avec flexible et support mural.
- WC sur pied en porcelaine vitrifiée avec réservoir de chasse attenant, mécanisme silencieux, 3 ou 6 litres pour économie d'eau, abattant double blanc en plastique rigide.
- 1 robinet de puisage prévu sur les terrasses accessibles principales étanchées et pour les balcons d'une surface supérieure à 20 m².

CHAUFFAGE – PRODUCTION D'EAU CHAUDE – VENTILATION

- Logements T1 au T5 :

- Le chauffage et la production d'eau sanitaire de chaque logement sera individuel par l'intermédiaire de module thermique installé dans chaque logement. Ces modules thermiques seront alimentés en primaire depuis la sous station du bâtiment concerné.
- Emetteurs : Radiateurs eau chaude en acier laqué
- Sèche-serviettes à eau chaude pour les salles de bains et salles d'eau.

La température intérieure (température de l'air au centre de la pièce à 1,50 m au-dessus du sol) servant de base aux calculs sera de 19°C dans tous les locaux à l'exception des salles de bains et des salles de douches, où elle sera de 21°C, pour une température extérieure de base de - 10°C.

Système de Ventilation Mécanique Contrôlée (système hygro-réglable de type B, suivant calculs thermiques), avec extraction de l'air par les pièces humides (Pièces de service).

Dans les pièces principales, les amenées d'air frais (entrée d'air) se feront par les menuiseries des fenêtres (coffre de volet roulant) ou maçonnerie (disposition suivant calculs et réglementations acoustiques).

EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATION

- Télévision :

- Raccordement à l'antenne collective permettant de recevoir l'ensemble des chaînes (gratuites) de la TNT. Localisation des prises : voir paragraphe "Equipement de chaque pièce".

- Téléphone :

- Voir paragraphe "Equipement de chaque pièce".

- Vidéophone :

- 1 combiné, placé dans le hall d'entrée de l'appartement (système « intratone » ou similaire).

LOCAUX PRIVATIFS ANNEXES

- Emplacements de voitures :

Garages ou parkings, suivant plans.

- Sols : Béton lissé.
- Plafonds : Béton brut ou revêtement d'isolation thermique suivant localisation.
- Fermeture par porte métallique basculante à manœuvre manuelle (box garage).
- Pré équipement des places IRVE (fourreaux, chemin de câbles, etc ... en attente)

III. – PARTIES COMMUNES

PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES DE L'IMMEUBLE

- Hall d'entrée :

Décoré suivant étude de l'Architecte.

- Revêtement de sol en grès cérame-haute dureté selon choix architecte.
- Boîtes aux lettres conformes aux Normes de la Poste.
- Ensemble entrée en aluminium ou acier laqué, avec ventouses pour fermeture.
- Eclairage par spots ou appliques, commandé par détecteur de présence temporisé.

- Paliers d'étage :

Décorés suivant étude de l'Architecte.

- Moquette en lès. Plinthes médium peintes.
- Revêtement décoratif sur murs.
- Eclairage par plafonniers et/ou appliques avec détecteur de présence temporisé.

- Circulations parkings :

- Sol Béton, murs brut ciment ou agglos rejointoyés.

- Éclairage :

- Points lumineux commandés par détecteur de présence temporisé.

- Ascenseurs :

- Les ascenseurs desservent tous les niveaux depuis le RDC jusqu'au dernier étage.
- Installation conforme aux Normes en vigueur.
- Porte intérieure de cabine automatique à ouverture latérale en acier inoxydable.
- Parois en tôle lisse avec habillage revêtement stratifié ou autre.
- Miroir et éclairage.
- Revêtement de sol : identique à celui du hall d'entrée.
- Porte palière automatique à ouverture latérale peinte pour tous niveaux sauf au rez-de-chaussée (finition INOX).

- Cage d'escaliers :

- Marches et contremarches : finition peinture de sol avec teintes contrastées suivant réglementation "HANDICAPES".
- Paliers : finition peinture de sol, avec bande d'éveil à la vigilance suivant la réglementation "handicapés".
- Murs, noyaux et plafonds : gouttelettes blanches
- Éclairage par détecteur de présence temporisé.
- Mains courantes sur les murs et le noyau de l'escalier suivant la réglementation "HANDICAPES".

- Locaux stockage poubelles :

- Conteneurs d'ordures ménagères non fournis.
- Eclairage : par point lumineux, détecteur de présence temporisé.
- Sols en carrelage grès cérame, dimension 20x20 cm, antidérapant avec plinthes à gorges assorties.

- En périphérie des locaux, sur une hauteur de 1.50 ml à partir du sol, carrelage mural, dimension 20x20 cm, puis au-dessus du carrelage, réalisation d'une peinture de propreté.

PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

- Voiries :

- Voirie véhicules et stationnements, suivant cas et prescriptions du Permis de Construire en :
 - ✓ en enrobé.
- Cheminements, piétons, suivant cas et prescriptions du Permis de Construire
 - ✓ en béton

- Espaces verts :

- Plantation d'arbres, d'arbustes comprenant paillage et engazonnement (selon prescriptions du Permis de Construire).

- Éclairage extérieur :

- Lampadaires ou bornes, placés aux emplacements appropriés.

- Réseaux divers :

- | | |
|---------------------|--|
| - EAU | Branchement sur réseau public. |
| - ÉLECTRICITÉ | Raccordement réseau E.R.D.F. |
| - EGOUT | Raccordement aux réseaux existants avec
Rétention pour réseau EP (suivant Permis de
Construire). |
| - TÉLÉCOMMUNICATION | Raccordement au réseau TELECOM |
| - CHAUFFAGE | Raccordement au réseau de Chaleur Urbain |

Signature du Réserveur

Signature du Réserveur